

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

8 bis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE - RÉSEAUX - NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 753226U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française
sur avis conforme de la Commission de concertation: 8 août 1996

INFORMATIQUE - RÉSEAUX - NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités:

- de permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension de la notion de réseau local;
- d'initier aux techniques et connaissances avancées nécessaires à l'utilisation de réseaux;
- d'initier aux techniques et connaissances avancées nécessaires à la communication entre environnements (systèmes) informatiques;
- de développer:
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
 - des méthodes de travail transférables;
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (autoformation);
 - des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Face à un système informatique connu sur lequel est installé le système d'exploitation réseau, en respectant le temps alloué et les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, devant une tâche précise, l'étudiant sera capable:

- d'établir une marche à suivre correspondant aux exigences de la tâche;
- d'utiliser ses savoirs et savoir-faire, selon une démarche structurée, pour effectuer des opérations sur réseau comportant au moins un des points suivants:
 - le démarrage et la clôture d'une session sur une station de travail;
 - la suppression et l'ajout d'un utilisateur;
 - la manipulation de la file d'attente d'impression: envoi, suppression;
- de consulter la documentation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation
INFORMATIQUE - RÉSEAUX - NIVEAU ÉLÉMENTAIRE.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
		Total des périodes	<u>40</u>

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Étant donné un réseau local correctement installé, l'étudiant sera capable:

- d'expliquer les concepts de base suivants:
 - caractéristiques des systèmes d'exploitation d'un réseau;
 - protocole;
 - systèmes d'exploitation courants;
- d'exploiter les concepts et principes de base d'utilisation d'un réseau en matière de groupe d'utilisateurs;
- d'envisager l'impression dans un réseau:
 - principes de fonctionnement;
 - mode d'installation et programmes utilitaires;
- d'utiliser les fonctions de base d'exploitation d'un réseau pour:
 - ajouter ou supprimer un groupe d'utilisateurs;
 - ajouter ou supprimer les droits d'accès aux répertoires et fichiers pour un groupe d'utilisateurs;
 - assurer l'affectation et le changement de file d'impression;
 - assurer la sécurité et la surveillance du réseau;
 - assurer le suivi des ressources et performances du réseau;
- d'envisager l'installation de logiciels dans le réseau;
- d'exploiter les concepts et les principes de base de la communication entre systèmes informatiques, par les manipulations simples d'un logiciel spécifique, en vue:
 - d'établir une communication entre deux systèmes informatiques;
 - de transférer des fichiers d'un système à l'autre;
- de consulter la documentation de référence d'un tel environnement informatique.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à un système informatique connu sur lequel est installé le système d'exploitation réseau, en respectant le temps alloué et les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, devant une tâche précise:

- d'établir une marche à suivre répondant aux exigences de la tâche;

- d'utiliser ses savoirs et savoir-faire selon une démarche structurée, pour effectuer des opérations sur réseau comportant au moins un des points suivants:
 - l'établissement d'une communication entre deux systèmes informatiques;
 - l'installation d'un logiciel dans le réseau;
 - l'utilisation des fonctions du système d'exploitation pour établir un état des ressources du réseau;
- de consulter de la documentation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, on appréciera dans quelle mesure la démarche suivie débouche sur une réalisation qui respecte tous les critères formulés dans l'énoncé.

6. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

*Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.
L'ensemble des 24 dossiers de la section «Technicien en utilisation de l'informatique - Option bureautique» peut être obtenu à la même adresse au prix de 300 francs.*